

Dans un contexte nouveau,
des stratégies nouvelles
**pour la voie
professionnelle**

TEXTE VOTÉ PAR LE COMITÉ NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE LE 26 NOVEMBRE 2015

Sommaire

Introduction p. 4

LES AXES STRATÉGIQUES

I - Adapter l'offre de formation aux besoins réels et aux attentes actuelles p.7

- 1- Mesurer les efforts de mutations nécessaires p.7
- 2- Jouer la complémentarité p.8
- 3- Investir les nouveaux champs des besoins de formation p.9
- 4- Mesurer les efforts de mutations nécessaires p.10

II - Favoriser les parcours personnalisés p.11

- 1- Accueillir, accompagner, épauler les jeunes dans leur orientation p.11
- 2- Développer la personne dans toutes ses dimensions p.13

III - Construire et présenter cette proposition spécifique de formation par la voie professionnelle p.15

- 1- Construire une offre spécifique p.15
- 2- Être présent, être représentés p.16

Introduction

Dans un contexte nouveau, des stratégies nouvelles pour la voie professionnelle¹

Il existe une longue tradition d'enseignement par la voie professionnelle dans l'Enseignement catholique. De nombreuses écoles catholiques, fondées par des tutelles congréganistes ou diocésaines, sont depuis longtemps actives auprès des jeunes dans ce domaine de formation et d'éducation.

Parmi ses qualités, on soulignera que la formation par la voie professionnelle est particulièrement attentive à une relation éducative valorisante pour l'élève, soucieuse de développer l'estime de soi et la confiance dans ses capacités ; elle permet d'accéder plus aisément à un métier et un emploi qualifié, mais peut aussi conduire à une poursuite d'études ; le jeune peut s'y sentir utile, capable de tenir une place parmi les autres, dans la communauté de travail, et plus largement dans la société. Les méthodes pédagogiques inductives, qui privilégient l'expérimentation, en amont des théories, et le travail par objectif lui permettent de mobiliser et de développer des compétences propres, en tenant compte de la multiplicité des intelligences !

Parce qu'il s'agit d'une formation par la voie professionnelle, et non de formation professionnelle, parce qu'elle s'attache à la reconnaissance de compétences diverses, elle s'affirme comme une voie de réussite pour tous les élèves, les étudiants et les apprentis, mais aussi comme une voie de formation au service de la vocation personnelle et sociale de la personne.

Elle est ainsi un chemin privilégié pour aller à la rencontre des plus fragiles ; elle prend en charge avec succès, et jusqu'à l'excellence, des élèves qui sont mis en difficulté dans le cadre d'un modèle « unique » plus académique, qui peut s'avérer pour eux trop rigide. Elle leur offre, avec une vraie formation, la possibilité d'une insertion professionnelle.

¹ Le choix est fait ici de porter la réflexion sur la voie professionnelle elle-même. Cela n'exclut pas que les axes stratégiques proposés recouvrent aussi pour certains d'entre eux la voie technologique.

Ces mêmes qualités de formation de la personne sont appelées plus que jamais à être mises aujourd'hui au service des adultes, dans une perspective de formation tout au long de la vie.

La formation par la voie professionnelle présente donc des caractères spécifiques qui permettent une expression forte et singulière de la proposition éducative chrétienne, en particulier parce qu'elle s'accorde volontiers avec l'ambition d'une formation intégrale, en prenant concrètement en compte toutes les dimensions de la personne humaine. Par ces spécificités même, elle rejoint donc les qualités propres à l'École catholique, et elle est en mesure de porter avec force le projet social de l'Église.

Aujourd'hui, le besoin d'adaptation à une société en mutation constante, tout spécialement sur le plan de l'économie et donc du travail, réinterroge l'avenir de l'enseignement professionnel. Le contexte est certes celui du constat des difficultés croissantes rencontrées par certains établissements de formation professionnelle, en termes de fréquentation et/ou en termes d'équilibre économique. Mais surtout, ces interrogations interviennent dans un nouveau contexte législatif, celui de la loi pour la Refondation de l'École de la République, de celle relative à la Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et également de celle portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

Un tel contexte exige évidemment que soient traitées les questions pratiques que soulève le cadre juridique (nouvelles répartitions des compétences, nouvelles instances, nouveaux modes de financements...). Quelques fiches annexes à ce texte d'orientation stratégique s'y emploient. Mais au-delà des « ajustements techniques » que supposent ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, c'est aux enjeux sous-jacents qu'il faut s'atteler, en particulier ceux de la régionalisation. Sont-ils vraiment nouveaux, quand il s'agit de redire l'importance d'une vision d'ensemble cohérente et d'une organisation concertée sur les territoires ? De se donner aussi les moyens d'une interlocution avec les pouvoirs publics régionaux et académiques ?

Aussi cruciales qu'elles soient, ces questions ne doivent pas se substituer au sujet essentiel : celui de la formation par la voie professionnelle elle-même, qui doit trouver les formes d'un regain d'attractivité et d'activité.

Les écueils sont connus : un déficit d'image qui perdure malgré les preuves de ses réussites (« voie de garage », parcours « réservé » aux élèves en difficulté...), et aussi la réputation d'un système complexe et opaque, très consommateur de moyens humains et matériels.

Dans le même temps, les atouts sont nombreux et l'offre de formation de la voie professionnelle, proposée aux jeunes comme aux adultes, correspond précisément aux besoins actuels : filières adaptées au tissu économique et aux dynamiques des territoires, parcours personnalisés permettant des choix multiples et diversifiés et, le cas échéant, un accès à l'enseignement supérieur, développement personnel par la dimension professionnelle et la formation tout au long de la vie...

Les axes stratégiques qui sont présentés ici doivent ainsi permettre aux différents acteurs de l'Enseignement catholique en charge des établissements d'enseignement professionnel de travailler à renouveler l'attractivité de leur offre de formation, et de mieux répondre aux attentes des jeunes qui leur sont confiés. Ces lignes directrices ne sont pas un texte de plus, mais une invitation à l'action à partir de plusieurs axes de travail.

Ce document d'orientation témoigne de la volonté de l'Enseignement catholique français, riche de sa tradition éducative et pédagogique, d'être présent de manière renforcée sur ce volet de la formation, en confortant de concert les spécificités propres à la voie professionnelle et celles de la proposition éducative et sociale de l'École catholique.

I . Adapter l'offre de formation aux besoins réels et aux attentes actuelles

Il est clair – ce sera l'objet de notre axe stratégique principal – que c'est la logique de parcours et de formation personnalisés qui doit l'emporter, au service des jeunes et des adultes qui empruntent la voie professionnelle. Toutefois, la qualité de ces parcours est directement dépendante de l'existence d'une offre elle-même qualitative, adaptée et diverse.

Il est indispensable que les établissements de la voie professionnelle construisent et proposent une offre cohérente, articulée et imaginative, allant des premiers niveaux de formation aux niveaux les plus élevés, et destinée aux jeunes comme aux adultes. Pour élaborer de manière concertée dans l'Enseignement catholique ce qui constitue une véritable « carte des formations » (voir ci-après, page 15), on devra prendre la mesure des mutations à opérer, et des méthodes à employer pour y parvenir, en particulier en recherchant des formes multiples de complémentarité. D'autre part, de nouveaux besoins de formation, au-delà de la formation initiale, appellent un investissement soutenu. Enfin, l'adaptation de l'offre de formation va de pair avec la valorisation et la qualification des enseignants et formateurs.

1- Mesurer les efforts de mutations nécessaires

La définition d'axes stratégiques portant sur l'adaptation de l'offre de formation tiendra compte bien évidemment de la diversité des situations des établissements et des territoires. Cependant, le travail d'évaluation, qui permettra de dégager les mutations à opérer, sera conduit a minima autour de trois champs interdépendants :

- Le manque de diversification des filières est une quasi-constante dans les territoires. Cela se retrouve donc dans la photographie nationale. Certains secteurs de formation sont surinvestis, quand d'autres ne le sont pas du tout.
- Cet état de fait se double d'une inertie de l'organisation de l'offre de formation. Quand une forme de diversification s'opère, la tendance est de pratiquer le mille-feuilles, plutôt que de faire évoluer l'offre globale, en fermant les sections qui ne s'avèrent plus suffisamment attractives, ou qui sont désertées par les jeunes.
- L'adéquation de l'offre de formation aux débouchés professionnels reste largement insuffisante. C'est pourquoi les efforts de mutation sont à mesurer au regard des dynamiques économiques propres aux territoires et aux bassins d'emploi, à mesurer aussi en lien avec les entreprises et l'ensemble des acteurs du tissu économique.

2- Jouer la complémentarité

L'adaptation de l'offre de formation est conditionnée plus que jamais par le jeu de la complémentarité à tous les niveaux. Dans une société marquée par la complexité, les choses s'organisent aujourd'hui nécessairement sous la forme d'une collaboration multi-niveaux et multi-acteurs... Plus on s'efforce d'associer des niveaux et des réalités divers, plus aussi on s'associe entre acteurs sur des projets communs, plus ces projets ont des chances de voir le jour et d'engager des dynamiques porteuses de succès.

Passerelles, transversalité, alternances

Une formation sous le signe de la mixité des voies et des filières sera essentiellement – répétons-le – une question de parcours personnalisé ; mais pour faciliter ce parcours, des formes de complémentarités doivent s'organiser et se présenter comme une possibilité offerte aux jeunes et aux adultes :

- Une complémentarité « verticale », tout d'abord. Elle permet une élévation globale des niveaux de formation et la poursuite d'études, en conduisant, le cas échéant, à la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette complémentarité bénéficiera de la mise en place de toutes formes de « passerelles » (entre CAP et bacs pro, entre bacs pro et BTS, entre BTS et formations supérieures longues...), notamment grâce à la mise en place de « cordées »...
- Les possibilités de complémentarité « horizontale » sont encore assez largement inexplorées ou inorganisées, notamment en raison d'une forte culture du « pré carré ». Le rapprochement de formations vers des métiers susceptibles d'appartenir à un même environnement professionnel, ou la proposition de formations « transversales » à différentes branches professionnelles sont essentielles. Cela permet d'éviter une impression de vase clos et correspond mieux aux réalités du monde du travail auxquelles ces formations préparent.
- Plus globalement, on envisagera tout ce qui est de nature à favoriser les complémentarités des types et des voies de formation, et permet de proposer des parcours mixtes. Malgré des efforts soutenus depuis de nombreuses années, le système de formation se présente encore ordinairement en « tuyaux d'orgues ». On songe bien sûr aux décroisements entre voies professionnelle, générale et technologique... mais aussi aux diversifications des formes, notamment en étendant le champ de l'apprentissage, ou encore celui de la formation à distance... C'est l'offre elle-même qui pourra devenir « mixte », en mobilisant des acteurs, des formateurs et enseignants de statuts différents, dans une même proposition de formation.

Réseaux et mutualisation

Adapter l'offre de formation suppose donc une collaboration multi-acteurs, associant des structures de formation diverses, mutualisant des compétences et des outils, et constituant ainsi des « réseaux ». Il s'agit de conduire une stratégie d'alliance, en interne comme à l'externe.

- Cette adaptation est fondée sur le développement de partenariats de toutes sortes entre structures de formation. Ils s'établissent notamment sous forme de conventionnement, qui peuvent aussi être facilités par l'existence d'accords-cadres (comme c'est le cas par exemple de RenaSup avec le Cnam). Ces partenariats peuvent avoir de multiples objets : ouverture de licences professionnelles, obtention de titres RNCP (Répertoire national des classifications professionnelles)... sans oublier la dimension internationale, avec des conventions entre établissements de pays différents.
- La démarche de partenariat et de réseau est également nécessaire pour chercher à rentabiliser des investissements, dont on sait qu'ils peuvent être très lourds s'agissant de la voie professionnelle. La mutualisation des équipements et des plateaux techniques – entre lycées et CFA, entre réseaux de formation, entre public et privé... – est donc un objectif en soi ; mais le plus souvent, le partage d'équipements induira des logiques partenariales plus denses, profitant ainsi à tous.

3- Investir les nouveaux champs des besoins de formation

De nouveaux besoins de formation se font jour, qui commandent d'investir de nouveaux champs, et d'adapter toujours plus l'offre de la voie professionnelle aux réalités des mutations économiques et sociales. Ces besoins s'inscrivent dans la « formation tout au long de la vie », ils invitent à développer des qualifications nouvelles et à former aux métiers de demain.

- L'une des adaptations majeures de l'offre de formation de la voie professionnelle consiste à la positionner plus fortement dans la logique de la « formation tout au long de la vie ». L'ambition de l'Enseignement catholique d'accompagner le développement de la personne humaine ne peut s'arrêter à la formation initiale. La voie professionnelle est naturellement appelée à investir la formation des adultes de manière significative, et à leur ouvrir ses propositions de formation (VAE, formation continue diplômante ou qualifiante). Pour ce faire, il est nécessaire de candidater aux labellisations qui conditionnent la réponse aux appels d'offres des organismes de financement de la formation continue. Sur ce champ, la formation des personnels salariés de l'Enseignement catholique doit être tout particulièrement prise en compte.

- Investir de nouveaux champs suppose aussi une accentuation de la relation avec le tissu économique. Cette relation, déjà effective le plus souvent, permettra aux établissements de la voie professionnelle, en nouant des alliances avec le monde professionnel, de créer des formations nouvelles, conduisant à des CQP (Certificats de qualification professionnelle) et les titres RNCP, et de rester précurseurs pour la construction des référentiels de formation pour les métiers de demain.
- À « besoins nouveaux », pédagogies nouvelles. Les nouveaux champs doivent aussi être favorisés par le développement de véritables laboratoires pédagogiques, où s'initient des pratiques nouvelles, dans une pratique collaborative renforcée avec les acteurs économiques.

4- Reconnaître et professionnaliser les enseignants et formateurs

Aucune adaptation de l'offre de formation n'est envisageable si elle ne repose pas sur la participation active des enseignants et formateurs et, partant, sur une reconnaissance accrue de leur « métier ».

- La question de la formation des enseignants et formateurs demeure une gageure dans le champ de l'enseignement professionnel ; les mutations des métiers ont en effet pour corollaire une difficulté réelle de programmation de ces formations, qui s'exposent pour certaines à une caducité immédiate. Un chantier mérite d'être ouvert sur ce point, en particulier en se fixant pour objectif d'accompagner l'évolution des pédagogies, notamment la pédagogie de projet. De la même manière, le travail par compétence est l'une des forces pédagogiques de la voie professionnelle : la formation à cette pratique peut être renforcée, en même temps que sa mise en valeur peut bénéficier aux enseignants d'autres voies de formation. Là encore, la mise en place de laboratoires pédagogiques, initiés sur la base d'une intelligence collaborative, peut contribuer utilement à une formation sur un mode différent.
- Parallèlement, il faut s'attacher à la valorisation des équipes enseignantes et éducatives. Un objectif qui ne peut être réellement atteint sans travailler à mieux prendre en compte la diversité des statuts – et aussi la question du temps de travail – des enseignants-formateurs, en particulier de ceux qui interviennent dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation continue. La reconnaissance du temps en entreprise comme temps de formation à part entière doit se traduire aussi par la reconnaissance de la fonction de maître d'apprentissage.

II . Favoriser les parcours personnalisés

L'existence d'une offre de formation adaptée, construite sur des complémentarités et des partenariats multiples, n'a de sens qu'au regard des parcours de formation des personnes, jeunes ou adultes, qui suivent la voie professionnelle. Il s'agit donc moins de penser l'organisation d'un système que d'ouvrir à chacun les possibilités d'une formation qui lui corresponde. Il y a certes des filières de formation, mais il y a surtout des parcours individualisés.

Dans cette perspective, on mettra en valeur la formation de la personne dans toutes ses dimensions : voilà pourquoi on insiste sur le principe fondamental d'une formation par la voie professionnelle, et non d'une simple formation professionnelle. De ce point de vue, la voie professionnelle s'affirme incontestablement comme une voie de formation intégrale et personnelle, humaine et sociale. Favoriser des parcours personnalisés suppose un effort réel d'accompagnement et d'orientation, qui vaut dans la partie initiale de la formation, mais qui se prolonge tout au long de la vie.

1- Accueillir, accompagner, épauler les jeunes dans leur orientation

La mise en place d'une orientation active à tous les niveaux est évidemment l'un des mots d'ordre quand on parle parcours de formation. Elle prendra appui sur des éléments de communication, d'information et de formation, qui présentent la voie professionnelle et valorisent ses atouts spécifiques. Par ailleurs, la personnalisation des parcours appelle conjointement possibilités de « mixité » et sécurisation.

Accueillir

- Accueillir dans la voie professionnelle, c'est en quelque sorte veiller à la « normaliser », c'est-à-dire à ce qu'elle soit présentée – et ce dès l'entrée au collège –, parmi les chemins de formation possibles. Proposée donc comme une voie normale, comme une voie de réussite, comme une voie « ouverte » également à de multiples possibles en termes de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi. En même temps, cette « normalisation » passe par l'affirmation de ses spécificités, parmi lesquelles on pointera la valorisation des compétences propres à chacun, et donc la prise en compte d'intelligences multiples, une insertion professionnelle plus immédiate, mais aussi un cursus par étapes qui peut atteindre les mêmes niveaux que la voie générale ou technologique.

- Une information soutenue et une communication multimodale sont requises auprès des prescripteurs et des cibles, afin de mieux faire connaître la voie professionnelle, comme la voie technologique d'ailleurs. Au nombre des initiatives de communication possibles, deux « prescripteurs » ont une grande importance. Les témoignages d'anciens élèves comptent beaucoup dans la reconnaissance des qualités de la voie professionnelle, en attestant de la diversité des possibles. Par ailleurs, on ne saurait trop souligner le rôle des parents, qui peuvent concourir à cette information-communication : pour beaucoup d'entre eux, ils sont le premier relais du lien entre le monde du travail et le monde de l'éducation. Dans une relation « de parents à parents », ou « de parents à élèves », ils contribuent à corriger certains a priori.
- Le besoin se fait sentir également d'une formation plus notable des responsables institutionnels et des enseignants, qui méconnaissent encore trop l'offre de formation de la voie professionnelle. Il s'agit donc pour les différents acteurs (Formiris, instituts de formation reconnus, ECM et Ifeap...) de prendre en compte cette dimension, par des modules spécifiques, dans les formations des futurs chefs d'établissement, des futurs enseignants et des enseignants en exercice dans les collèges ou les lycées généraux ou technologiques. Ces modules intègreraient des visites ou des temps d'immersion dans les établissements de la voie professionnelle.

Ce volet formation peut aussi prendre la forme simple d'une « information de proximité », entre établissements catholiques, dans un bassin de vie ou un territoire donné. Les faits parlent d'eux-mêmes : les jeunes accueillis dans des établissements professionnels relevant de l'Enseignement catholique ne proviennent pas majoritairement d'établissements en relevant également... Un travail en réseau doit pouvoir corriger cet état de fait et permettre une meilleure connaissance mutuelle des différentes structures d'enseignement et de formation. À cette fin, l'animation et la coordination par les responsables diocésains et académiques est déterminante ; la question est à examiner systématiquement pendant les travaux des Caec et des Codiec.

Accompagner des parcours personnalisés, aider aux choix d'orientation

- On a évoqué précédemment les complémentarités des types et des voies de formation, et l'intérêt de faire jouer entre eux la mixité. Cela n'est pas une fin en soi ; il s'agit bien de faire jouer à plein la logique de parcours personnalisés, et plus réversibles aussi. Ces parcours demandent un accompagnement à tous les niveaux (orientation active), pour ne pas en rester aux solutions toutes faites, mais proposer des variations adaptées à chacun, au moyen de passerelles et d'équivalences multiples. Cela vaut au sein de la voie professionnelle elle-même, mais aussi – et cela s'avère encore assez difficile – entre les différentes voies de formation. De ce point de vue, soulignons l'intérêt que pourrait représenter la réforme du collège, pour « ouvrir » à la découverte de certains apprentissages de la voie professionnelle.

- Pas de personnalisation des parcours qui ne passe par des garanties apportées à ceux qui suivent un chemin singulier. Parcours personnalisé va de pair avec parcours sécurisé. D'une manière générale, le fait que les sorties en cours de formation et sans diplôme restent nombreuses demeure préoccupant. La « sécurisation » suppose de réduire les sorties sans diplôme ou sans certification des qualifications et des acquis ; elle suppose également de mettre en œuvre le droit à une formation initiale différée ; elle suppose encore pour ceux qui, à l'inverse, disposent de ces titres, qu'ils soient en mesure de faire usage de ce passeport pour une poursuite d'études, s'ils le souhaitent, notamment vers les formations supérieures.
Au chapitre de la sécurisation, on inscrira aussi les dispositifs visant au retour des « décrocheurs » vers des dispositifs de formation, qu'il s'agisse de l'évolution des plateformes déjà existantes (Foquale, Mijec, missions de lutte contre le décrochage scolaire...), ou du développement en région pour l'Enseignement catholique de structures de « raccrochage » scolaire.
- Enfin, accompagner dans la voie professionnelle consiste naturellement à « sécuriser » autant que possible l'accès à l'emploi. Les périodes de formation en milieu professionnel sont un tremplin vers une embauche, en familiarisant les jeunes à l'entreprise et en s'assurant de leurs aptitudes à y prendre place par leur travail.
- L'ensemble des dispositifs de soutien à l'orientation active devrait être articulé avec l'expertise du « collège » régional évoqué plus loin (chapitre III, 2, page 16).

2- Développer la personne dans toutes ses dimensions

L'ensemble des orientations de ce texte est écrit dans la perspective d'une formation par la voie professionnelle, et non d'une simple formation professionnelle. Quelques éléments fondamentaux de toute formation intégrale de la personne, de formation dans toutes ses dimensions sont ici rappelés. Précisément parce qu'ils sont fondamentaux, ils sont éminemment « stratégiques ». Ils permettent aussi de ressaisir combien et comment la spécificité de la proposition éducative de l'École catholique s'exprime dans la formation par la voie professionnelle.

- Alors que les stratégies ici proposées accordent une large part à ce qu'il peut y avoir de spécifique à la voie professionnelle, il convient de réaffirmer en même temps l'importance de la part de la formation au « socle commun » de connaissances dans la voie professionnelle. Car c'est bien la valoriser que de souligner ce qu'elle a « de commun » avec toute formation, la reliant ainsi avec le développement fondamental de la personne humaine.

- Dans la même perspective, on s'attachera à proposer aux jeunes et aux adultes qui se forment par la voie professionnelle, une ouverture à l'Europe et à l'international. Les attendus d'une telle ouverture sont évidemment d'abord éducatifs : dimension multiculturelle, éducation à l'universel et à la solidarité... Pour autant, elle trouve aussi tout son sens dans une perspective de pratique et de compétence professionnelles dans un environnement mondialisé. Le développement de temps de formation à l'étranger (stages en milieu professionnel ou dans des établissements) demeure l'une des modalités les plus concrètes, et serait facilité par l'existence d'accords-cadres avec des partenaires hors de nos frontières. Enfin, toujours avec l'objectif d'une reconnaissance des acquis ayant valeur pour l'insertion professionnelle, on veillera à certifier les niveaux obtenus en langues (conventionnement avec les organismes certificateurs).
- Un travail mériterait d'être conduit sur les « besoins éducatifs » propres à ce parcours de formation, dans ce qu'il a de spécifique : questions de la vie en alternance, de la découverte de la vie professionnelle, de l'insertion dans une communauté de travail... Ce qui s'entend d'une réflexion sur le fond pourrait aussi porter sur les modalités concrètes d'organisation de la vie des étudiants : comment concourir à une éducation à la responsabilité, à l'engagement, au sein même de la communauté éducative ? Comment « construire » de véritables lieux de vie (campus, foyers...), en correspondance avec les besoins de développement de la personne propres à un âge et à un rythme de vie particuliers ?
- Ce volet éducatif fait fortement écho à une éducation au « sens de la vie » personnelle et sociale, dans la tradition et la mission confiée par l'Église. Ce qui constitue les « caractères » de toute École catholique s'y retrouvera ; mais cela mérite et autorise une coloration particulière, rapportée à la voie professionnelle. À titre d'illustration, on mentionnera : le sens du travail humain, les responsabilités en matière économique... Bref, un ensemble d'éclairages de la pensée sociale de l'Église... Dans le prolongement, les communautés éducatives des écoles catholiques de la voie professionnelle, et leurs chefs d'établissement, ont la responsabilité d'une animation et d'une proposition pastorales, qui soient elles aussi adaptées, et trouvent une expression singulière dans l'environnement d'une formation professionnelle (incarnation, témoignage...).

III . Construire et présenter cette proposition spécifique de formation par la voie professionnelle

Rappel : Ces orientations interviennent dans un nouveau contexte législatif, celui de la loi pour la Refondation de l'école de la République, de celle relative à la Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et également de celle portant Nouvelle organisation territoriale de la République. Des fiches annexes en présentent les grandes lignes.

On a dit le travail stratégique indispensable pour adapter l'offre des filières de formation, avec un accent sur les partenariats, et faciliter la personnalisation des parcours par la voie professionnelle. On a insisté sur ce que cette voie peut avoir de spécifique à nos yeux. Pour l'Enseignement catholique, ce travail est à inscrire dans une vision d'ensemble cohérente et dans une organisation concertée de l'offre de formation sur les territoires. Une gouvernance régionale adaptée s'impose donc, qui soit aussi la garantie d'une interlocution avec les nouvelles régions et les académies (cf. art. 253 du *Statut de l'Enseignement catholique*²).

1- Construire une offre spécifique

Sans doute les axes présentés ci-avant auront-ils toute leur utilité et leur efficacité dans la réflexion stratégique de chaque établissement, dont la créativité, le dynamisme et la liberté dégageront des perspectives innovantes et pertinentes, en fonction de chaque situation particulière (cf. art. 16, *Statut de l'Enseignement catholique*) Pourtant, l'existence même de ces établissements requiert qu'ils construisent ensemble et présentent ensemble sur les territoires leur offre de formation, dans sa diversité, mais dans sa cohérence également.

- Il faut considérer que la réalisation par territoire d'une véritable « carte des formations » de la voie professionnelle propre à l'Enseignement catholique, qui résulte des réflexions stratégiques précédentes (partenariats, mutualisations, réseaux..., mais aussi passerelles, suite d'études...) est désormais indispensable. Elle est un préalable à une interlocution avec les publics, à notre crédit auprès des responsables économiques, à une bonne communication également, y compris auprès des familles ou des étudiants.
- Pour les mêmes motifs, il importe de travailler le caractère spécifique de la proposition de formation et d'éducation qui est celle de l'École catholique. On peut avoir tendance à considérer que, dès lors qu'il s'agit de communiquer avec l'« extérieur », il est bon de gommer ou du moins d'atténuer les « couleurs »

² « (...) l'Enseignement catholique est en particulier tenu de s'organiser sur les territoires académiques et régionaux. Il s'agit notamment d'élaborer sur ces périmètres une vision d'ensemble cohérente, et de se donner les moyens de la présenter aux autorités publiques. (...) L'organisation retenue recherche l'équilibre entre une gouvernance diocésaine, qui assure l'accompagnement de proximité et l'appartenance à l'Église entière, et une gouvernance régionale ou académique suffisamment forte pour assurer une interlocution publique et un pilotage cohérent. »

singulières d'une École catholique. En réalité, cette communication réclame plutôt qu'elles soient affirmées et valorisées. On ne parle pas ici de brandir un étendard, mais d'être en mesure de rendre compte de notre projet spécifique.

- Enfin, de la même manière, on s'attachera à présenter quel usage nous pouvons faire de notre liberté, en particulier pédagogiquement et éducativement. L'Enseignement catholique est attendu sur le terrain de l'innovation et de l'expérimentation, aussi bien par nombre de collectivités territoriales que par le monde économique et social. Il doit aussi faire la preuve de son adaptation à l'environnement, dont il est « partie prenante » (cf. art. 16, *Statut de l'Enseignement catholique*).

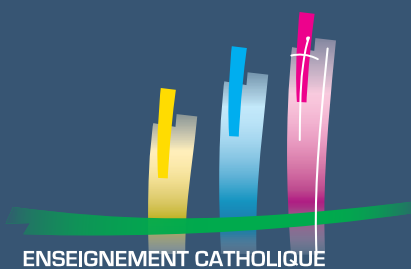
2- Être présents, être représentés

Reste à assurer les conditions de notre présence et de notre parole dans les différents lieux de gouvernance, publique et privée, qui exercent sur les territoires une compétence touchant à la formation professionnelle. Selon des modalités qui restent variables selon les lieux, des constantes se dégagent :

- L'identification des acteurs et des lieux de gouvernance est un prérequis. La succession des textes législatifs et réglementaires – d'autant qu'ils sont encore récents –, laisse toujours planer des incertitudes sur la répartition précise des compétences et sur les modalités du pilotage. De surcroît, il y a tout lieu de croire que des équilibres et des organisations différents se feront jour selon les territoires. On pense bien sûr au couple académie(s)/région, mais la place des fédérations professionnelles, des chambres consulaires ou d'autres instances représentatives du monde économique et social est aussi importante.
- Pour ce qui est des lieux et acteurs, du côté de l'Enseignement catholique, les compétences se répartissent entre Caec/Crec et Codiec, notamment pour l'élaboration de la carte des formations (cf. art. 310, 322, *Statut de l'Enseignement catholique*), le pilotage et la représentation institutionnelle relevant de la responsabilité des directeurs diocésains, qui travaillent collégalement sur les territoires académiques/régionaux (cf. art. 208, 256, *Statut de l'Enseignement catholique*).
Pour mettre en œuvre les stratégies proposées ici, on recommande qu'en appui de la gouvernance politique qu'on vient de rappeler, soit constitué un collège d'experts (« *task force* ») local pour instruire et accompagner les décisions institutionnelles.

- Le travail de mise en cohérence de l'offre de formation de l'Enseignement catholique, et l'animation du groupe d'expertise, doivent être organisés fonctionnellement par les directeurs diocésains, constitués, avec l'élargissement aux organisations de chefs d'établissement, en comités académiques ou régionaux de pilotage (CAP/CREP). Cette mission de coordination de la voie professionnelle, au service du développement des établissements, et de référence institutionnelle du projet d'ensemble, sera remplie différemment selon les territoires et leurs besoins. Elle peut être confiée à une personne désignée parmi les ressources déjà existantes, dès lors qu'elle est clairement identifiée. D'autres estimeront qu'il est nécessaire de s'adjoindre une personne dédiée, qui assurerait le rôle de coordinateur régional. On choisira éventuellement celle qui porte l'ensemble des dossiers régionaux.

Pour être présents, il faut être représentés. Restant sauve la responsabilité pleine et entière des directeurs diocésains de représentation auprès des acteurs publics et privés, le porteur de la mission de coordination recevrait délégation, autant que de besoin, pour assurer la présence et porter la parole de l'Enseignement catholique dans les instances compétentes en la matière.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05 - 01 53 73 73 50

enseignement-catholique.fr  Enseignement catholique France  @EnsCatho

Édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique – Avril 2019

ec-boutique.fr